

**36.05.26**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 40

Présents : 29

Votants : 38

Date de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi vingt-six mai , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, Salle polyvalente à HAUX sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON , Président.

**PRESENTS (29): BARON** : Mme Sophie RENAUD, M. Hervé THARAUD, **BLESIGNAC** : Mme Dominique LARCHÉ, **CAMIACT ET SAINT DENIS** : M. Eric CHARRIER, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Stéphane SANCHIS, M. Alain ZABULON, Mme Josette BERNARD, Mme Viviane SERRES, Mme Fabienne IDAR, **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jean-Marc LAMI, **LE POUT** : M. Matthieu DESFORGES, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Patrick LE BARS, M. Christophe MOIROUX, Mme Coraline TOURET, M. Jean-Louis MOLL, Mme Patricia TROVALET , **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (09) : BARON** : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON** : M. Jérôme FUSEAU pouvoir à Mme Viviane SERRES, Mme Lydie MARIN pouvoir à M. Stéphane SANCHIS, M. Pascal RAUZY pouvoir à M. Alain ZABULON, **CURSAN** : M. Etienne DURAND pouvoir à M. Ludovic CAURRAZE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, pouvoir à M. Matthieu DESFORGES, **SADIRAC** : M. Benoit LAMARQUE pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Françoise GOASGUEN pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER , **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES pouvoir M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS (02) : CREON** : M. Alexis FEBBRARI, **LOUPES** : Mme Catherine GUILLOU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Romain BARTHET-BARATEIG délégué communautaire de la Commune de HAUX secrétaire de séance.

**OBJET : ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE**

**Considérant**

- que la disponibilité et la gestion pérenne de la ressource en eau potable constituent un enjeu majeur pour le développement du territoire ;
- que les services de l'État ont rappelé que « *l'urbanisation projetée devra être conditionnée à la disponibilité réelle de la ressource, dépendante des actions engagées sur le réseau de distribution* », voire dans certains cas : « *strictement conditionnée à la disponibilité effective de la ressource en eau* ».
- que la Communauté de communes du Créonnais a d'ores et déjà engagé un travail d'inventaire des ressources en eau potable à l'échelle des cinq syndicats compétents sur son territoire ;

- que la Communauté de communes du Créonnais a mené avec deux autres communautés de communes (Portes Entre Deux Mers – Rurales de l'Entre deux Mers) une étude de transfert des compétences Eau Potable et Assainissement en 2025
- que, au-delà des besoins en logements, y compris en matière de logement social, une approche globale et prospective est nécessaire afin de concilier développement territorial et préservation de la ressource ;
- qu'il apparaît opportun de se doter d'un outil stratégique permettant d'anticiper les besoins futurs et d'organiser la gestion de l'eau potable à l'échelle intercommunale ;

### Exposé des motifs

La Communauté de communes du Créonnais souhaite s'inscrire dans une démarche proactive visant à renforcer la gestion et la préservation de la ressource en eau potable, en cohérence avec les orientations du SCoT bioclimatique.

À ce titre, il est proposé d'engager l'élaboration d'un **schéma directeur d'alimentation en eau potable**, document stratégique non obligatoire, destiné à structurer la politique de l'eau à l'échelle du territoire intercommunal.

Ce schéma directeur permettra :

- de disposer d'un diagnostic consolidé et partagé des ressources et des besoins ;
- d'identifier les actions à conduire pour garantir la pérennité de l'alimentation en eau potable ;
- d'intégrer les dispositions nécessaires pour la meilleure prise en compte possible de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)
- d'esquisser une adaptation de la gouvernance locale de la compétence eau.

Il constituera également un outil d'aide à la décision pour la Communauté de communes dans ses relations avec les syndicats d'eau et ses partenaires institutionnels.

### Contenu prévisionnel du schéma directeur

#### 1. Objectifs

- Doter la collectivité d'un outil stratégique de pilotage et de prospective ;
- Garantir la pérennité de la ressource en eau potable ;
- Mieux articuler les politiques d'urbanisme, d'aménagement et de gestion de l'eau ;

#### 2. Méthode d'élaboration

La démarche reposera sur un travail partenarial associant notamment :

- le SMEGREG ;
- le Sysdau et l'A-urba ;
- l'Agence de l'eau ;
- les syndicats d'eau du territoire (Bonnetan, Arveyres, Langoiran-Haux, Targon, Portes de l'Entre-Deux-Mers) ;
- le Département ;
- la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole ;
- et tout autre partenaire pertinent.

Les travaux porteront notamment sur :

- un diagnostic technique approfondi ;
- la localisation et le calibrage des besoins ;
- l'intégration des évolutions de consommation ;
- la hiérarchisation des enjeux.

Ce schéma directeur est piloté par la communauté de communes avec le concours des communes et de ses représentants. L'objectif de ce document est de renforcer l'importance du bloc local, dans l'élaboration et le suivi des outils nécessaires pour une meilleure gestion d'une ressource essentielle au territoire.

### 3. Contenu

Ce schéma est composé de deux documents principaux :

- Diagnostic : Il détaille l'ensemble éléments dont dispose la CC du Créonnais
- Programme d'actions : il présente les actions que compte engager le territoire

#### 3.1. Volet diagnostic

##### Volet eau

- Bilan des ressources existantes et futures (y compris ressources de substitution) ;
- Suivi des projets structurants (champs captants du Médoc) ;
- Étude des possibilités de nouvelles ressources ;
- Analyse du système d'adduction et de distribution ;
- Évaluation de la qualité de l'eau ;
- Analyse du patrimoine et des performances.

Un tableau de bord d'indicateurs sera mis en place pour assurer le suivi du dispositif.

##### Volet aménagement / urbanisme

- Évaluation des besoins liés à :
  - la croissance démographique et le logement ;
  - l'activité économique et industrielle ;
  - l'agriculture ;
  - les équipements publics ;
  - la défense incendie ;
- Intégration des effets du changement climatique et des évolutions des pratiques et des consommations ;
- Élaboration d'un bilan global besoins/ressources.

#### 3.2. Programme d'actions prévisionnel

Le schéma directeur intégrera notamment :

- La hiérarchisation des enjeux en matière de développement urbain et économique en lien étroit avec la disponibilité de la ressource à terme ;
- Un échéancier d'évaluation, par période triennale, des besoins au regard de la ressource en fonction notamment des obligations de production de logements ;
- des plans d'économies d'eau ;
- le renforcement et la sécurisation des ressources existantes ou potentielles (protection des captages, ...) ;
- la sécurisation des réseaux (renouvellement ou réhabilitation des conduites, ...);
- le renouvellement du patrimoine (château d'eau ; installation de pompage, ...)
- la préservation de la qualité de l'eau ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- les aspects économiques et financiers ;
- un axe transversal de communication et de sensibilisation.

#### 4. Calendrier prévisionnel

- **2<sup>e</sup> trimestre 2026** : préparation des premiers éléments de diagnostic et de méthode
- **3<sup>e</sup> semestre 2026** : validation diagnostic et identification des solutions ;
- **4<sup>e</sup> trimestre 2026** : définition et évaluation des orientations ;
- **1<sup>er</sup> trimestre 2027** : validation et adoption du schéma directeur.

#### 5. Gouvernance

Un travail spécifique sera menée sur la gouvernance à mettre en place pour mettre en œuvre une nouvelle politique de l'eau intercommunale. Plusieurs axes de travail seront explorés :

- une clarification des rôles entre EPCI, syndicats et communes ;
- une mutualisation des moyens ;
- une coopération renforcée à l'échelle des bassins versants ;

- une meilleure intégration des enjeux eau dans les politiques publiques.

À terme, la Communauté de communes pourra :

- envisager la prise de compétence eau ;
- créer une commission communautaire dédiée ;
- désigner des référents communaux « eau » (élus et/ou techniciens) ;
- mobiliser des moyens humains spécifiques.

Les études réalisés en 2025 sur la prise de compétence serviront de point d'appui pour déterminer les choix politiques, étant entendu que d'autres actions pourront également être engagées pour faire évoluer la gouvernance toujours dans cette perspective d'une optimisation de la ressource en eau potable.

#### **Proposition de Monsieur le Président :**

M. le Président propose à l'assemblée délibérante d'engager l'élaboration d'un **schéma directeur d'alimentation en eau potable**, document stratégique non obligatoire, destiné à structurer la politique de l'eau à l'échelle du territoire intercommunal selon les modalités précitées.

#### **Délibération proprement dite**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'engager l'élaboration d'un **schéma directeur d'alimentation en eau potable**, document stratégique non obligatoire, destiné à structurer la politique de l'eau à l'échelle du territoire intercommunal selon les modalités précitées.

*Monsieur le Président,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

*\* rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

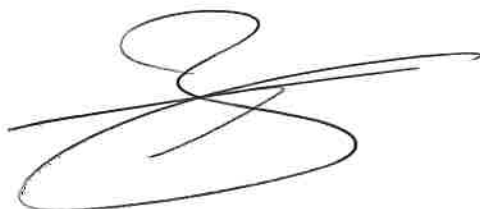
**Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour copie conforme**

**Le secrétaire de séance**

Romain BARTHET-BARATEIG



**Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais**

Alain ZABULON



## ANNEXE TECHNIQUE A LA DELIBERATION n°36.05.26

### Fiche de préfiguration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la communauté de communes du Créonnais

#### A. Volet Diagnostic consolidé et partagé

Analyse du système actuel d'alimentation en eau et des besoins à venir

##### - VOLET EAU -

###### > Bilan des ressources existantes et à venir

- Les ressources exploitées
- Les ressources de substitution
  - Suivi du projet Champs captants du Médoc
  - Identification de nouvelles ressources pour nouveaux usages (eaux grises, ressources agricoles ou industrielles : autres nappes à solliciter)
- Potentiels des nouveaux prélèvements ou d'achats (solidarité)

###### > Le système d'adduction et de distribution

###### > La qualité de l'eau

###### > Le patrimoine et les performances du système

⇒ Mise en place d'un tableau de bord, qui servira également au suivi du projet avec des indicateurs pour veiller au résultat de la mise en œuvre. La similarité des indicateurs retenus permettra également de comparer les territoires entre eux et donnera ainsi des critères objectifs.

##### - VOLET AMENAGEMENT / URBANISME -

###### > Bilan des besoins existants et à venir

Chacune de ces thématiques contiendra un volet « changement climatique » et « changements des pratiques » pour intégrer au mieux des connaissances actuelles, les besoins et les contraintes à venir et à anticiper

- Croissance démographique / logements
  - ⊛ Agrégation des données PLU/ PLUi
  - ⊛ Intégration dans les documents de l'évolution de la consommation moyenne par habitant, à la fois sur les besoins futurs et existants
- Industrie
  - ⊛ identification des gros consommateurs d'eaux industrielles et perspectives d'évolution des besoins et des ressources de substitution à disposition
- Agriculture
  - ⊛ intégrer nouveaux besoins avec crise viticole et nouveaux projets agricoles
- Equipement public
 

Problématique connexe à l'alimentation en eau potable, pour autant indispensable au regard des enjeux croissants sur l'augmentation du risque

  - ⊛ Bilan des consommations existantes et des projets et démarches en cours ou à venir dans les collectivités territoriales (écoles, mairies, services techniques, ...)
- Incendie / moyens de défense\*
  - ⊛ déterminer les besoins pour assurer une protection optimale, au vu des risques accrus d'incendie – réseaux de site pour les réserves

- > Plan d'économies d'eau auprès des collectivités et des usagers
  - > renouvellement du patrimoine pour améliorer les performances du système.

⇒ Mise en place d'un bilan besoin / ressources complet

## B. Volet prévisionnel des thématiques du programme d'actions du schéma directeur

### > Phasage et suivi

> Définition d'un programme pour les investissements prévus et gains espérés pour les économies d'eau

> Identification des projets de constructions de logements par période triennale au regard de la ressource en eau disponible par secteur concerné

### > Plans d'économies d'eau auprès des usagers

> Programme d'économie dans chaque collectivité

- Réduction des pertes sur les réseaux (rendement, sectorisation, télérelève)
- Actions sur les usages domestiques, économiques et publics (Prolongement du projet « Mac Eau »)
- Tarification incitative et équitable
- Accompagnement des communes et usagers vers des pratiques économes
- ...

### Renforcement et sécurisation des ressources

> Diversification des ressources (captages multiples, interconnexions)

> Protection des captages existants (périmètres, usages compatibles)

> Anticipation des déficits estivaux et des épisodes de sécheresse

> Prévention des pollutions diffuses (nitrates, pesticides, micropolluants)

- Articulation AEP / eaux pluviales / assainissement
- Contribution à la recharge des nappes et à la renaturation
- Préservation des zones humides et des cours d'eau
- Recherche de co-bénéfices environnementaux
- ...

### Renforcement et sécurisation des réseaux de transport

#### Performance et résilience des infrastructures :

- Diagnostic patrimonial des réseaux (âge, état, priorisation des renouvellements)
- Diagnostic de ces capacités des installations de stockage
- Sécurisation énergétique des installations (pompages, stations)
- Interconnexions intercommunales et solidarité territoriale
- Continuité de service en situation de crise
- ...

#### Préservation de la qualité d'eau distribuée

- Suivi de la qualité de l'eau distribuée, notamment au regard du vieillissement des canalisations

.....

### Renouvellement du patrimoine pour améliorer les performances du système.

> Renouvellement des infrastructures

• Limiter les pertes du réseau, en ayant pour indicateur l'amélioration de l'ILP (Indice Linéaire de Perte)

• ...

> Innovation, données et pilotage

• Amélioration de la connaissance (modélisation, suivi des nappes)

- Numérisation des réseaux et outils de pilotage
- Indicateurs de suivi et tableaux de bord stratégiques
- Retours d'expérience et adaptation continue du schéma
- ...

#### Adaptation au changement climatique

- Intégration des scénarios climatiques de référence (horizons 2030–2050)
- Analyse de la vulnérabilité des ressources (baisse des nappes, conflits d'usages)
- Programmation d'ouvrages et de solutions d'adaptation (stockage, transferts, gestion saisonnière)
- Prise en compte des événements extrêmes (sécheresses prolongées)

#### Économie, financement et soutenabilité du service

- Programmation pluriannuelle des investissements
- Équilibre économique du service (coûts, prix de l'eau, péréquation)
- Mobilisation des financements (Agence de l'eau, Région, Europe)
- Maîtrise des coûts pour les usagers

#### Axe complémentaire et transversal : Communication, acceptabilité et culture de l'eau

- Sensibilisation des élus, des agents et des usagers
- Transparence sur les choix stratégiques
- Pédagogie autour des contraintes et des arbitrages
- Construction d'une culture commune de la ressource

### C. Volet Gouvernance

Pour faire suite aux études menées par le Créonnais avec d'autres territoires voisins, la communauté de communes travaillera sur différents scénarios pour intégrer progressivement la gouvernance dans ses attributions directes. Sans préjuger des travaux qui seront menés

#### Objectifs :

- Clarification des rôles (EPCI, syndicats, communes)
- Mutualisation des moyens techniques et financiers
- Coopération avec les territoires voisins (bassins versants, SCoT, syndicats)
- Intégration des enjeux AEP dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

→ Axe stratégique pour passer d'une logique communale à une vision de bassin.

#### Institutionnels

Il sera procédé à l'identification dans chaque conseil municipal d'un référent (technique et/ou élu) sur cette thématique de l'eau potable. A la suite de ce travail communal, une commission communautaire dédiée à la gestion de la ressource sera instaurée, pour créer un groupe d'élus qui portera la suite des démarches. La prise potentielle de la compétence EAU par la communauté de communes sera l'un des sujets étudiés par cette instance. Il s'agit aussi de créer un espace d'échange au niveau intercommunal dépassant ainsi les problématiques uniquement communales.

#### Moyens humains

Le recrutement et/ou la mise à disposition à terme d'un agent de la collectivité dédié au suivi de cette mission, comme sur l'énergie ou l'urbanisme, sera également étudié en tenant compte des contraintes budgétaires pesant sur la collectivité.